

Procédure d'exposition

Règlement

La Mezzanine est l'espace d'exposition de l'hôtel de ville de Sèvres. Chacun est invité à prendre l'escalier en colimaçon pour découvrir mois après mois des œuvres d'artistes.

L'utilisation de ce lieu implique de suivre une procédure afin que la réalisation du projet se déroule dans les meilleures conditions.

MODALITES D'INSCRIPTION

1^{ERE} ETAPE : DEMANDE D'EXPOSITION A LA MEZZANINE

Renseigner le formulaire « Demande d'exposition » ci-joint et l'adresser à la Direction des Relations Publiques, des Loisirs et de la Culture par courrier à Hôtel de Ville, 54 Grande Rue, 92310 Sèvres.

Des visuels, photos, vidéos, ou tout autre document sont à joindre impérativement à la demande d'exposition afin que la Commission d'attribution apprécie le type d'œuvres proposées.

2^{EME} ETAPE : ETUDE DU PROJET PAR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Une Commission d'attribution se réunit une fois par an pour étudier les demandes en lien avec le projet artistique de la Mezzanine.

Chaque candidat est informé ensuite par courrier de la décision de la Commission tel qu'elle soit.

Si le projet est retenu, la Direction des Relations Publiques, des Loisirs et de la Culture, prendra contact avec le candidat pour lui indiquer la disponibilité de la Mezzanine et organiser la tenue de l'exposition.

3^{EME} ETAPE : ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Afin de finaliser l'inscription, plusieurs informations devront être transmises à la Direction des Relations Publiques, des Loisirs et de la Culture :

Pour la Communication de l'évènement, au moins deux visuels en Haute définition en format paysage et format portrait, et un texte de présentation de l'artiste et de son exposition (titre).

La liste des œuvres exposées avec le prix correspondant

La confirmation de l'inscription interviendra dès lors que l'exposant aura transmis l'ensemble des documents au service concerné.

MODALITES D'UTILISATION

DESCRIPTION DU LIEU

ADRESSE :

54 Grande Rue, 92310 SEVRES

SUPERFICIE D'EXPOSITION :

25 m linéaire pour la Mezzanine + espace au RDC

EQUIPEMENTS SUR PLACE :

- Cimaises d'exposition
- Tiges et crochets
- Chevalets transparents
- 2 vitrines table (102 x 60 x 95 cm)
- 1 vitrine armoire (80x30x190cm)
- 6 socles transparents (120 x 30x 30 cm)
- 1 échelle

MISE A DISPOSITION

ACCES :

L'accès en voiture pour le parking de l'Hôtel de Ville est possible pour le montage et démontage de l'exposition. Merci de communiquer votre plaque d'immatriculation et votre arrivée pour prévenir l'accueil de l'Hôtel de Ville. Un bip d'accès vous sera prêté.

JOURS ET HORAIRES D'EXPOSITION (OUVERTURE AU PUBLIC) :

L'exposition sera ouverte au public aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'Hôtel de ville.

Lundi au vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30

Samedi : 8h30- 12h00

Fermé le dimanche

L'organisation du vernissage peut être organisé, il est à la charge de la Ville et doit finir au plus tard à 21h.

ETAT DES LIEUX :

Un état des lieux d'entrée et de sortie seront effectués par un agent de la Ville et l'exposant.

MENAGE :

Une attention particulière est demandée à l'exposant pour assurer la bonne tenue de la salle durant l'exposition et après le démontage.

COMMUNICATION

La Ville de Sèvres s'engage à aider l'exposant pour la promotion de l'évènement par la publication d'annonces dans plusieurs supports.

AFFICHAGE :

Une quinzaine d'affiches seront disposées dans les panneaux municipaux. L'exposant devra fournir des visuels en Haute définition en format portrait et en format paysage en JPEG au moment de la finalisation de son inscription. Il précisera les informations suivantes : Nom de l'artiste, titre de l'exposition, dates d'exposition.

Ces informations seront intégrées à la charte graphique de la Mezzanine pour la création des visuels.

PUBLICATION D'ANNONCES :

L'évènement pourra être annoncé sur divers supports de la Ville, sous réserve des dates limites de transmission des données fixées par les supports suivants : site internet de la Ville, agenda culturel, facebook, twitter.

L'exposant devra fournir un texte de présentation complet de l'artiste, de son travail en général, et de l'exposition en question.

DOSSIER DE CANDIDATURE

DEMANDE D'EXPOSITION

A renvoyer par voie postale ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville :

Direction des Relations Publiques, des Loisirs et de la Culture

Candidature « Mezzanine »

Hôtel de Ville, 54 Grande Rue, 92310 Sèvres

COORDONNEES

NOM :

Prénom :

Nom d'artiste, le cas échéant :

Adresse :

Adresse de l'atelier (si différente) :

Téléphone :

Courriel :

Site internet / blog :

PARCOURS ARTISTIQUE

CV ARTISTIQUE

Veillez préciser de manière détaillée :

- votre formation artistique ;
- les différents lieux dans lesquels vous avez exposé, de manière individuelle ou collective ;
- les collections dans lesquelles se trouvent vos œuvres ;
- les éventuels articles de presse ou autres médias.

Veillez joindre au moins 5 visuels de vos œuvres, et indiquer pour chaque œuvre le titre, la technique et les matériaux, le format, le support et la date. Vous pouvez joindre tout élément complémentaire (flyers, cartons d'invitation des expositions, dossiers de presse, parutions etc.).

Êtes-vous :

Amateur

En voie de professionnalisation

Professionnel

Représenté par une galerie (précisez laquelle :)

PROJET D'EXPOSITION

Discipline :

- Peinture
- Dessin
- Photographie
- Sculpture
- Autres (précisez : _____)

Note d'intention artistique :

Cette note d'une page maximum devra contenir les éléments suivants :

- Titre et thème envisagé de l'exposition, description de l'exposition projetée, concepts développés
- Techniques, matériaux et supports utilisés
- Formats des œuvres exposées
- Valeur moyenne des œuvres exposées

Avez-vous la possibilité de mener des actions de médiation ?

Si oui, lesquelles :

- Ateliers à destination du jeune public
- Ateliers à destination du public scolaire
- Ateliers à destination d'adultes
- Rencontre
- Conférence autour de l'exposition
- Explication de techniques
- Visite guidée
- Autres (précisez : _____)

Comment avez-vous connu l'espace d'exposition de l'Hôtel de Ville de Sèvres ?

LES EXPOSITIONS A L'HOTEL DE VILLE DE SEVRES

Le comité de sélection, composé d'élus, d'agents administratifs, complété pour certaines commissions par des professionnels du milieu artistique, examine régulièrement les différentes candidatures et se prononce après concertation, par décision au consensus. Le comité peut être amené à demander des éléments supplémentaires pour prendre sa décision.

Par la suite, l'artiste sera amené à rencontrer un agent responsable des expositions afin de définir le projet, la période et les modalités d'exposition. Une convention pourra être signée.

La Ville se tient à votre disposition pour obtenir la fiche technique de l'espace d'exposition ou pour tout autre renseignement.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les personnes concernées peuvent exercer un droit d'accès et de rectification des informations nominatives traitées informatiquement auprès de monsieur le Maire de Sèvres – Hôtel de Ville 54 Grande rue 92311 Sèvres Cedex.